

GUIDE PRATIQUE · N° 5

Ouvrir le capital de son domaine à un investisseur

POURQUOI C'EST PARTICULIER

Un investisseur peut financer un développement, une modernisation ou une transmission. Il apporte des capitaux. Il apporte aussi des attentes : rendement, information, sortie. Une entreprise familiale qui ouvre son capital change de nature. Ce changement se prépare, sinon il s'impose.

Mise à jour : octobre 2026

Toutes les branches du vivant

LES QUESTIONS À SE POSER

- 1 Pourquoi ouvrir le capital : financer, transmettre, partager le risque ?
- 2 Quel investisseur : un proche, un industriel de la filière, un fonds, un particulier ?
- 3 Quelle part du capital êtes-vous prêt à céder, aujourd'hui et demain ?
- 4 Faut-il ouvrir la société d'exploitation, la société qui détient le foncier, ou les deux ?
- 5 Qui décidera de quoi après l'entrée de l'investisseur ?
- 6 Comment la valeur du domaine sera-t-elle fixée ?
- 7 Comment et quand l'investisseur pourra-t-il sortir ?

- 8 Que se passe-t-il en cas de désaccord durable ?
- 9 Quelles informations devrez-vous lui fournir, et à quel rythme ?
- 10 Comment cette opération s'articule-t-elle avec la transmission familiale ?

LES ACTEURS

Les associés actuels et leur famille. L'investisseur et ses conseils. Votre avocat, votre expert-comptable, un évaluateur. Les banques du domaine.

LE CALENDRIER TYPE

- 1 Réflexion sur le projet
- 2 Préparation de la société et des documents
- 3 Rencontre des investisseurs
- 4 Lettre d'intention
- 5 Audit par l'investisseur
- 6 Négociation du pacte d'associés
- 7 Entrée au capital
- 8 Vie commune

TROIS ERREURS FRÉQUENTES

- ! Négocier le prix avant de négocier la gouvernance.
- ! Ouvrir la société qui détient le foncier sans l'avoir voulu.
- ! Oublier d'organiser la sortie de l'investisseur dès son entrée.

CE QUE NOUS FAISONS

Nous préparons la société. Nous structurons l'opération. Nous négocions le pacte d'associés et la gouvernance. Nous veillons à la cohérence avec votre projet familial.

VOS INTERLOCUTEURS

Alexandre Adrian, Aurélie Perraud

contact@ramureavocats.fr · +33 (0)5 56 79 35 91 · ramureavocats.fr
1 place Lainé · 33000 Bordeaux

Ce document est une information générale. Il ne constitue pas un conseil.